



Mairie TréfleZ : Tél. 02.98.61.45.72  
**courriel** : treflez.mairie@wanadoo.fr  
**SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE**  
www.mairie-treflez.fr

**KELEIER TRELEZ**  
**NOUVELLES DE TREFLEZ**  
**23 avril 2020**  
**N° 1918**

**La Mairie et L'agence postale restent fermées au public jusqu'à nouvel ordre. Merci de votre compréhension.**  
**Un accueil téléphonique reste toutefois ouvert le matin en cas d'urgence. (fermé le samedi)**

**KELEIER** : à disposition, Au bar Ar Menez, à la Supérette et sous le porche de l'église.

## INFOS MUNICIPALES



### Relevé des compteurs d'eau 2020

En raison du confinement existant actuellement sur tout le territoire français, nous ne sommes pas en mesure d'effectuer le relevé des compteurs d'eau comme les années précédentes, certains compteurs étant situés dans les propriétés privées.

Aussi, nous demandons aux habitants de bien vouloir effectuer le relevé de leur compteur et de transmettre en mairie les chiffres pour fin mai 2020, en indiquant bien le nom et l'adresse,

**Soit par mail** : [mairie.treflez@wanadoo.fr](mailto:mairie.treflez@wanadoo.fr)

**Soit en les déposant dans la boîte aux lettres de la mairie, à gauche de l'entrée ;**

**Soit par voie postale.**

A défaut de réponse de votre part à cette échéance, la consommation retenue en vue de la facturation sera celle de 2019. Une régularisation (consommation réelle) sera bien sûr opérée en 2021.

### LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

En ce mois d'avril, la campagne de piégeage des frelons asiatiques débute. C'est la période idéale pour installer des pièges et faire le tour des bâtiments afin d'identifier d'éventuels nids. Attention cependant, car la campagne se clôture début juin.

#### Comment repérer un nid ?

Un nid fait la taille d'une balle de pingpong, il abrite la reine et ses œufs. Celle-ci s'absente en journée à la recherche de nourriture et y revient systématiquement toutes les 20 minutes. Il est possible de détruire le nid lorsque la reine s'y trouve seule.

Dès lors que des ouvrières sont présentes, la destruction doit être effectuée par un professionnel.

#### Comment fabriquer son piège ?

**1.** À 1/3 du haut de la bouteille, taillez une croix de 2 cm à l'aide d'un cutter. Puis repoussez les pointes vers l'intérieur de la bouteille (sans les plaquer).

**2.** Ajoutez un mélange composé de 1/3 de bière, 1/3 de vin blanc (l'alcool repousse les abeilles et bourdons) et 1/3 de sirop de fraise, cassis ou grenadine qui attire les frelons. Le mélange sera à renouveler tous les 7 à 15 jours environ.

**3.** Accrochez le piège en plein soleil pour favoriser l'évaporation et attirer les frelons et à hauteur d'homme pour pouvoir le relever facilement.

**Des pièges sont disponibles à la mairie (1 max. par habitation)**

### SYNDICAT MIXTE DE L'HORN

**Un travail de recensement du bocage lancé à l'échelle de la région Bretagne**

**Afin de dresser un état des lieux du bocage, une cinquantaine d'enquêteurs doivent sillonner la Bretagne durant six mois pour se rendre sur 15 000 points d'observation.**

C'est dans le cadre du programme Breizh Bocage que cette enquête de terrain de six mois s'effectuera, une fois la crise sanitaire du coronavirus passée. Elle s'adressera principalement aux agriculteurs mais aussi aux particuliers propriétaires de foncier. Son but ? Réaliser un inventaire des haies et talus de la région en vue de les revitaliser, en restaurant ces milieux naturels ou en créant autour des parcelles agricoles. La politique Breizh Bocage est animée et financée par la Région Bretagne dans le cadre de la gestion des fonds européens FEADER, avec le soutien de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et des départements concernés.

**Concernant le territoire Horn-Guillec-Kerallé, cette enquête sera réalisée par les deux techniciens bocage du Syndicat Mixte de l'Horn, qui se déplaceront sur les différents points d'observation à partir de Mai jusqu'à Septembre.**

*Pour rappel, le programme Breizh Bocage finance la création de talus nus, de talus plantés et de haies à plat dans un objectif de préservation de la ressource en eau et de lutte contre l'érosion des sols. Les aménagements sont financés à 80 %.*

*Si vous êtes agriculteur ou propriétaire de parcelles agricoles et intéressé, n'hésitez pas à contacter le Syndicat Mixte de l'Horn au 02.98.69.59.97.*

### COVID 19 CE QUI EST MAINTENU

**>Bar Ar Ménez**, uniquement le TABAC est ouvert de 10h30 à 13h et de 18h à 19h30 (mardi, jeudi, vendredi, samedi) et de 10h à 13h uniquement (mercredi et dimanche).

**>La Supérette** est ouverte du mardi au samedi de 8h à 12h et de 17h à 19h. Fermée le dimanche, jusqu'à nouvel ordre.

**>DU LOCAL DANS LE BOCAL 06 35 96 62 70 - 02 98 61 80 33 Dulocaldanslebocal29@gmail.com**

**Fabrice**, du local dans le Bocal, vous propose à la supérette le vendredi 24/04 Émincé de porc sauce barbecue avec tomates provençales et pommes de terre bio cuites au four. 7.50€ la part de 500g à venir chercher à la supérette, jusqu'à midi, vendredi.



**>La ferme "Plein le Boutoc"** de TréfleZ propose ses légumes produits en agriculture biologique sur la place du Bourg, **de 17h à 19h**, tous les mardis. **LA VENTE EST MAINTENUE. Merci à chacun de respecter les distances entre les personnes.**

**> REG'ALLPIZZ : Regis sera de retour mardi 28 avril sur la place du Bourg.**

**INFORMATION BRETAGNE CLIENTS PARTICULIERS**

**Utiliser les Services Courrier Colis LA POSTE Pendant la période de confinement**

**Respecter les gestes barrières avec le facteur.** Ne pas serrer la main et respecter un mètre de distance.

>**Commander en ligne** : <https://www.laposte.fr> (Espace Particuliers)

>**S'informer** : <https://aide.laposte.fr/categorie/covid-19> (Questions/Réponses)

>**La distribution du courrier et des colis** : A partir du 20 avril, les facteurs assurent la distribution courrier colis sur **4 jours du mardi au vendredi** (ajustement sur la semaine en cas de jour férié). Une distribution de la presse quotidienne 6 fois par semaine. Les services de proximité sont maintenus comme le portage à domicile ou VSMP.

>**Affranchir un courrier ?** L'achat de timbres peut se faire en ligne : <https://www.laposte.fr/mon-timbre-en-ligne> en l'imprimant de chez soi, en bureaux de poste (Lesneven) ou auprès des partenaires ouverts (supermarchés, tabacs...).

>**Poster une lettre affranchie ?** Dans la boîte aux lettres jaune la plus proche (Bourg ou supérette)

>**Envoyer une lettre recommandée ?** De chez soi, en ligne, par paiement sécurisé, sur : <https://www.laposte.fr/lettrerecommandee-en-ligne>, ou dans un bureau ouvert.

>**Recevoir une lettre recommandée ?** Le facteur propose une remise directement en boîte aux lettres, après consentement oral du client, et il en établit la preuve distribution. A défaut, la lettre recommandée est à retirer en bureau.

>**Envoyer un colis ?** De chez soi, avant 23h, <https://www.laposte.fr/envoyer-retourner-colis-boite-aux-lettres>, puis en déposant le colis directement dans votre boîte aux lettres avant 8h pour que le facteur vienne le chercher. Ou par envoi dans un bureau ouvert, dans la limite de 15kg et 1m.

>**Recevoir un colis ?** Le facteur remet le colis, sans signature, directement dans la boîte aux lettres. Pour un colis plus volumineux, il sonne au domicile du client pour le lui remettre, en respectant les gestes barrière.

> **Récupérer un objet suite à un avis de passage ?** Bien lire sur l'avis, le lieu, les horaires et jour de retrait indiqués avant de se déplacer (le lieu de retrait n'est pas automatiquement le bureau de poste habituel). La durée d'instance sera prolongée de 15 jours, dès la fin d'état d'urgence.

>**Donner procuration à un proche ?** En ligne, à partir de votre compte client, <https://www.laposte.fr/particulier/procuration>, et muni des justificatifs. A votre place, la personne pourra retirer recommandés, lettres suivies et colis.

>**Retirer de l'argent de mes comptes La Banque Postale ?** Contacter le 3631 ou votre interlocuteur habituel au préalable.



**Déchetterie de Ty Korn à Plougoulm**

**Réouverture sur rendez-vous pour les professionnels du territoire**

Pour faire face à la crise sanitaire, en lien avec les consignes gouvernementales, Haut-Léon Communauté a dû fermer l'ensemble des déchetteries le 17 mars.

Au regard du prolongement de la période de confinement, la Communauté de Communes a décidé de proposer des solutions pour la gestion de certains déchets, et ce, uniquement aux professionnels du territoire dont l'activité est maintenue. Les particuliers ne sont pas concernés par cette mesure.

**Les modalités d'accès**

La déchetterie de Ty Korn à Plougoulm (les autres déchetteries du territoire restent fermées jusqu'à nouvel ordre) ouvrira ses portes, uniquement aux entreprises et sur rendez-vous, **à compter du vendredi 24 avril, chaque vendredi de 13h à 18h.**

Ainsi **chaque vendredi après-midi, 20 créneaux, à raison d'1/4 d'heure par entreprise, seront disponibles. Exceptés les meubles, tous les dépôts de déchets professionnels habituellement acceptés en déchetterie seront accordés**, mais limités à 3m<sup>3</sup>. Il n'y aura pas de restriction de volume pour les déchets verts.

**A noter que les vendredis 1<sup>er</sup> et 8 mai étant fériés, l'ouverture de la déchetterie se fera les jeudis 30 avril et 7 mai, l'après-midi.**

**Prise de rendez-vous obligatoire**

Attention, l'accès à la déchetterie sera uniquement réservé aux entreprises s'étant **inscrites préalablement au 02.98.69.10.44**, lors de la permanence téléphonique tenue par un agent de la MSAP, de 10 heures à 12 heures, du lundi au vendredi.

Suite à une réorganisation exceptionnelle du service gestion des déchets, il est rappelé que **le numéro vert 0 800 220 574 est suspendu pendant le confinement.**

*Dans ce contexte difficile, l'ensemble des agents se mobilisent pour maintenir le service habituel de collecte des ordures ménagères et recyclables, et est impliqué pour la continuité du service public.*

Haut-Léon Communauté appelle au civisme de tous, et indique qu'une foire aux questions sur la gestion des déchets à la maison est également disponible sur le site : [www.hautleoncommunaute.bzh](http://www.hautleoncommunaute.bzh)



**Pour vous protéger et protéger les autres**

**RESTEZ CHEZ VOUS**